

## **La CRE et la CREG soutiennent le projet d'*open season* de Fluxys et GRTgaz visant à développer une nouvelle interconnexion de transport de gaz entre la France et la Belgique.**

### **Communiqué de presse commun**

**3 mai 2010**

Les régulateurs de l'énergie français (CRE) et belge (CREG) sont favorables au développement d'une nouvelle interconnexion gazière à Veurne à la frontière franco-belge reliant les deux réseaux, si l'appel au marché (*open season*), mené en 2010, démontre l'existence d'une demande suffisante de capacité de transport de la part des acteurs de marché.

En permettant d'exporter du gaz de la France vers la Belgique, ce projet facilitera les échanges entre les deux pays et contribuera au renforcement de la sécurité d'approvisionnement et à l'intégration des marchés du gaz en Europe.

La CRE et la CREG sont très attachées à ce que ces nouvelles capacités soient développées entre les réseaux de transport adjacents dans un cadre régulé et de manière concertée, garantissant un accès transparent et non discriminatoire à l'ensemble des acteurs.

Les régulateurs souhaitent que l'*open season* soit menée en étroite coordination par les transporteurs belge (Fluxys) et français (GRTgaz) sous leur surveillance et ce, en conformité avec le guide de bonnes pratiques sur les appels au marché (« *Guidelines for Good Practice on Open Seasons Procedures – GGPOS* ») publié par le groupe des régulateurs européens pour l'électricité et le gaz (ERGEG). Dans un souci de cohérence avec les récentes évolutions européennes, il leur apparaît indispensable que le projet prenne en considération dès aujourd'hui les orientations-cadres (« *Framework Guidelines* ») proposées par l'ERGEG sur la gestion de l'allocation des capacités de transport de gaz en Europe.

La CRE et la CREG demandent à Fluxys et GRTgaz de travailler au bon déroulement de l'*open season* en concertation avec les acteurs de marché et avec pour objectif un lancement de la première phase avant l'été.

---

#### **CRE**

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contact presse : Anne MONTEIL- tel : 01.44.50.41.77- mail : [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)

#### **CREG**

La CREG est le régulateur fédéral des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés d'électricité et du gaz, de veiller à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, ainsi que de veiller aux intérêts essentiels du consommateur.

Contact presse : Laurent JACQUET – tél : +32 (0)2 289 76 90 – mail: [info@creg.be](mailto:info@creg.be)